

# LA NATION

## journal vaudois



Fondée en 1931, la Nation est le journal bimensuel de la Ligue vaudoise, mouvement politique hors partis voué au bien commun du Pays de Vaud.

Le numéro: 3 fr. 50. Abonnement annuel: 77 francs; gymnasiens, apprentis et étudiants: 33 francs; payable au compte postal 10-4772-4

## Le Rapport sur l'armée que nous attendons

On nous annonce pour cet automne un *Message du Conseil fédéral sur le Développement de l'Armée* et, pour 2015, un nouveau *Rapport sur la politique de la sécurité*. Tout cela est bel et bon, mais ce que nous attendons surtout, depuis le vote sur les Grippen, c'est un texte de fond, un rapport court et complet qui mette à plat toute la doctrine militaire, de ses aspects philosophiques aux nécessités politiques en passant par les problèmes d'organisation, d'infrastructures et de coûts.

Ce Rapport devra répondre à ceux qui contestent le bien-fondé de l'armée suisse telle qu'elle est conçue, soit qu'ils invoquent l'éloignement de la menace grâce aux bienfaits de la «globalisation», soit qu'ils se focalisent sur les nouvelles formes d'agression, guerres de basse intensité, terrorisme et *snipers*, attaques cybernétiques. Tous les arguments invoqués contre l'armée, même les plus niais, devront être minutieusement répertoriés et démontrés.

Les auteurs montreront que l'évolution de l'armée suisse a été marquée par cette idéologie gnan-gnan de Mai 68, qui a pourri tant de politiciens suisses et même quelques officiers supérieurs. Cette approche ayant montré par les faits sa fausseté et sa nocivité, le Rapport en profitera pour adopter une attitude plus conforme à la réalité, plus lucide, moins verbeuse et qui ne se défaussera pas des problèmes de la défense armée sur les générations futures.

A titre de comparaison, on rappellera l'état d'esprit angélique qui suivit la première guerre mondiale, où l'on pensait que seuls les bellicistes rétrogrades pouvaient imaginer qu'il y aurait encore des guerres. Le Conseil fédéral et le Parlement avaient alors laissé l'armée à l'abandon jusqu'à la fin des années vingt.

On ne demandera pas aux auteurs du Rapport de rappeler que le parti socialiste de l'époque rejetait le principe même de la défense armée, auquel il ne se rallia que peu avant la guerre, ni de dénoncer le fait qu'aujourd'hui, le même parti s'est à nouveau désolidarisé de l'effort de guerre en plaidant pour la suppression de l'armée, ni de conclure en proposant que le parti socialiste soit désormais exclu des décisions touchant la défense dite «nationale». Mais s'ils le font, on ne s'en offusquera pas.

Il serait bien que le Rapport ne recule pas devant la question métaphysique du mal dans l'homme. A défaut de s'y risquer, il examinera au moins la vraisemblance d'un monde sans conflits. Il lui sera facile de noter que l'histoire de toutes les nations, de tous les empires et de tous les temps a toujours été faite de conflits. Il arrive que la volonté de paix, la force bien utilisée et la diplomatie suspendent ou

éloignent les guerres, elles n'en éradiquent jamais la possibilité.

On énumérera, en Asie, en Afrique, au Moyen Orient, en Europe de l'Est, le nombre de guerres, de zones d'instabilité et d'Etats en décomposition, prêts à tomber aux mains de *gangs* de féodaux, de mercenaires ou de djihadistes.

On démontrera qu'à notre époque, les guerres et les bruits de guerre sont plus nombreux et plus menaçants qu'il y a vingt ans. Le Rapport donnera la liste des alliances économiques et politiques qui se sont défaits et se défont, des nouvelles qui se constituent et redistribuent les forces en présence.

On énumérera les montants faramineux que les grandes puissances, leurs alliés et leurs vassaux consacrent à l'armement, à l'équipement et à la formation de leurs troupes. On donnera les chiffres, et l'évolution de ces chiffres, en valeur absolue et en pourcentage du produit intérieur brut. On les comparera avec les nôtres.

Un court chapitre sera consacré au fait qu'aujourd'hui et demain, comme hier, et quelle que soit la modernité et le caractère virtuel des moyens utilisés, une guerre finit toujours par être territoriale: tant que la communauté politique aura besoin d'un espace pour vivre, l'ennemi sera amené à contrôler cet espace. L'occupation physique du territoire est la seule façon de préserver les gains de la victoire.

Le Rapport rappellera que la Suisse est d'abord une alliance militaire. La Confédération unit des cantons trop petits pour pouvoir se défendre individuellement. Une alliance fédérale sans armée, une Confédération qui ne défendrait pas son intégrité territoriale, une Suisse qui n'aurait pour facteurs d'union que de vieux souvenirs brouillés par l'ignorance, une bureaucratie centralisatrice et des autorités fédérales plates comme des limandes devant la bureaucratie européenne et le fisc américain aurait tôt fait de transformer ses précieuses diversités en affrontements identitaires.

On rappellera encore que la neutralité n'est pas simplement un moyen circonstanciel de politique étrangère, mais qu'elle est une condition *sine qua non* de la cohésion suisse. On la décrira comme le moyen de neutraliser les tendances divergentes des cantons en matière de politique extérieure. Le vote sur l'EEE a montré que ces divergences subsistaient sous la centralisation fédérale.

On rappellera également que la pointe de la neutralité se trouve dans l'esprit de l'envahisseur potentiel: il doit être persuadé, grâce à des affirmations et surtout des comportements invariables et sans ambiguïté de la part des autorités suisses, que nous ne serons jamais du côté de ses ennemis tant qu'il ne nous attaquera pas, mais

que nous le serons automatiquement dans le cas contraire.

Dans la foulée, il faudra examiner dans quelle mesure et dans quelles limites l'armée suisse peut, en temps de paix, travailler avec d'autres Etats sans mettre en cause notre neutralité. La question se pose en matière de formation et d'exercices, notamment sur le plan aéronautique, mais aussi en matière de renseignement et de lutte contre le terrorisme.

On insistera sur le fait que «les missions de l'armée» sont au nombre d'une: défendre le territoire et les populations des vingt-six cantons de l'alliance. Les missions complémentaires, principalement la défense de l'ordre interne de la Confédération, ne doivent en aucun cas être mises sur le même pied.

Un chapitre sera consacré au caractère dissuasif de notre armée. Le rôle de l'armée suisse est de dissuader l'ennemi de nous envahir. Elle a pour mission de ne pas devoir se battre. Nous n'avons pas les moyens de vaincre un grand Etat ou une coalition, mais nous avons les moyens de leur coûter trop cher pour ce que nous leur rapportent. Cela dit, pour être vraiment dissuasive, il est possible qu'une armée ne doive pas se concevoir comme telle, mais se présenter comme une armée de défense territoriale particulièrement intransigeante, dotée d'une volonté permanente de défense et d'une capacité rapide de mobilisation.

Pour être complet, le Rapport rappellera le caractère milicien de l'armée suisse. Il le reliera à la nature multiple de la Confédération, mais aussi à une histoire et à des traditions dont le caractère bénéfique ne s'est jamais démenti au cours des siècles et qu'un vote du peuple et des cantons a confirmé tout récemment.

Les auteurs du Rapport examineront aussi la question d'une armée professionnelle qui remplacerait l'armée de milice. Il apprécieront aussi exactement que possible la capacité d'une telle armée de défendre l'entier du territoire, ils décriront ce que pourraient être ses activités en temps de paix ainsi que ses relations avec les pouvoirs cantonaux, ils calculeront ses coûts et définiront le statut des soldats ayant passé l'âge de servir. Ils envisageront aussi les risques qu'une armée professionnelle peut faire courir à la bonne entente confédérale, la tentation pour le pouvoir de l'utiliser dans des opérations n'ayant rien à faire avec la défense du territoire, dans le but d'amortir les coûts ou de réaliser de vaniteuses opérations de prestige, à l'image des troupes françaises en Afrique.

A ce sujet, on soulignera le caractère surréaliste d'une armée française qui n'a plus la tâche ni les capacités de défendre le territoire français. Instruits par la suppression de l'obligation de

servir en France, les auteurs rappelleront que la destruction des infrastructures matérielles – casernes, ouvrages divers, terrains d'exercice, etc. – rend quasiment impossible et en tout cas ruineuse une remise en état matérielle, morale et opérationnelle de l'armée dans un temps militairement admissible.

Le Rapport devrait présenter une critique minutieuse de l'armée suisse telle qu'elle existe après toutes les réformes censées lui donner «moins de graisse et plus de muscles». Il devra énumérer, du point de vue de sa mission essentielle, ses manques dans la formation, dans l'affectation des troupes, dans les armes et dans les finances à disposition... sans parler de la communication. Une telle critique n'est évidemment pensable que comme préalable à une reprise en main immédiate et vigoureuse. A défaut, toute critique publique ne peut qu'affaiblir encore notre force dissuasive.

On développera la question de la défense particulière des centres névralgiques de la Suisse. On traitera de la protection contre les attaques cybernétiques... et de la possibilité d'en conduire nous-mêmes.

Un court chapitre sur les relations de l'armée avec la presse et sur les conditions et limites de la censure en temps de crise ne serait pas pour nous déplaire.

Le Rapport conclura en calculant ce dont l'armée a besoin, définira le nombre d'hommes nécessaire à une défense du territoire digne de ce nom et conclura par une description matérielle et temporelle des opérations nécessaires à la remise à niveau de notre armée.

Nous ne voulons pas de stupides rodomontades sur «la meilleure armée du monde», juste la description de nos besoins militaires et des plans du Conseil fédéral pour les satisfaire.

OLIVIER DELACRÉTAZ

### Compétence et féminité

La *Tribune* du PLR vaudois consacre largement son numéro de fin mai au thème de la femme dans notre société. Cela sous le titre général: *Quand compétence et féminité feront-elles bon ménage? Bientôt sûrement...* C'est particulièrement flatteur pour les dames d'aujourd'hui.

Et Mme Fabienne Guignard y revient en page intérieure: *Ni l'homme ni la femme n'ont à ce jour trouvé la formule de l'équilibre idéal entre compétence et féminité*. La femme y parviendra sans doute un jour. Mais l'homme?

C.

## La garnison de Saint-Maurice

La garnison de Saint-Maurice? Vous croyez peut-être savoir ce que c'est; mais vous ne le savez pas. Bien sûr, vous situez Agaune; vous n'ignorez pas que les rochers dominant la cité sont percés de galeries et excavés de cavernes où veillaient de valeureux soldats; vous subodorez donc qu'il s'est agi d'une troupe de notre armée. Mais encore: depuis quand existe-t-elle? Quelle fut exactement sa mission? Barre le défilé ou défendre un plus vaste territoire? Dans le second cas, quel territoire? Avec des feux d'artillerie seulement ou avec le concours d'importants contingents d'infanterie? Comment cette garnison était-elle articulée avec le haut commandement?

Les réponses à ces questions, et à bien d'autres encore, vous les trouverez dans le volumineux ouvrage<sup>1</sup> que M. Pierre Rochat, bien connu des lecteurs de *La Nation*, a publié il y a quelques mois après une dizaine d'années d'examen

minutieux des Archives fédérales, cantonales, communales, militaires, de fonds familiaux, des règlements militaires successifs, ainsi que de nombreuses revues et monographies. Ce travail de bénédictin, M. Rochat dit que c'est celui d'un historien amateur; docteur en droit et notaire, il ne possède certes pas les diplômes de l'historien universitaire; mais son recours aux sources originales, son souci de l'exactitude des détails et de leur mise en perspective, la prudence de son jugement obéissent à une parfaite rigueur scientifique. M. Rochat est trop modeste quand il écrit, à propos de sa prétendue hardiesse d'amateur: «Si Cléo me condamne, que Saint-Maurice et Sainte Barbe me pardonnent.»

Si M. Rochat est historien, serait-ce malgré lui, il est aussi colonel de l'état-major général et fonctionnaire comme chef d'état-major milicien de la brigade qui fit suite à la «garnison» selon l'organi-

sation des troupes de 1951. C'est dire que l'auteur connaît le secteur. Et quand il décrit le renforcement de la position de Riondaz, au-dessus de Morcles, ou l'engagement de la couverture frontrière en direction de la France, on sent bien que ce ne sont pas des données livresques, mais que l'officier supérieur en mesure concrètement la raison stratégique, la pertinence tactique et la difficulté pratique.

Une autre qualité de l'ouvrage est que la description très détaillée de l'organisation de la garnison, de ses effectifs, de sa vie (on sait exactement quel fut le rythme des relèves durant la seconde guerre mondiale) se trouve mise en rapport direct avec les options, parfois hésitantes d'ailleurs, du haut commandement, voire du département militaire, et même avec les événements internationaux dont découlaient les choix stratégiques de la Suisse. Ainsi le débat perpétuel entre les tenants de la micro-histoire et les adeptes de la grande histoire se trouve-t-il réglé: l'une s'inscrit dans l'autre.

Signalons encore qu'apparaissent, au fil des chapitres, les figures attachantes et parfois remarquables de plusieurs officiers qui ont marqué la garnison: le major, puis lieutenant-colonel, puis colonel Dietler, qui développa le dispositif fortifié jusqu'en 1910 avant de prendre la tête du service fédéral des

fortifications; le colonel Fama, de la grande famille de Saxon, un fort tempérament, qui resta à la tête de la garnison pendant quinze ans jusqu'en 1919 (et qui, à sa retraite, habita Lausanne; ce Valaisan fils d'un immigré dalmate fut alors membre de la Ligue vaudoise!); le capitaine Ernest Léderrey, instructeur énergique et charismatique qui reprit en main l'instruction de la garnison; et l'on en passe, mais on n'omettra pas de citer le major, puis lieutenant-colonel Charles Buxcel, instituteur au civil, dont les vieux Pulliérens se rappellent la silhouette droite et la démarche martiale; comme commissaire des guerres de la brigade 10, il devait nourrir, au plus fort de la mobilisation en 1943, 25 000 hommes et 2 100 chevaux et mulets, ainsi que la population civile du secteur en cas d'enclenchement des hostilités!

Cela dit, quel est exactement ce secteur, allez-vous demander; et à qui la garnison fut-elle subordonnée au fil des décennies; et qu'en est-il du fort de Chillon; et de la pénible construction de la route de Morcles? On ne vous le dira pas ici. Lisez M. Rochat.

JEAN-FRANÇOIS CAVIN

<sup>1</sup> Pierre Rochat, *La garnison de Saint-Maurice, Un demi-siècle d'histoire militaire*, Editions Cabédita, Bière, 2013.

### Hugo Bonamin:

#### Evocations fantomatiques à Chillon

Jusqu'au 26 octobre, M. Hugo Bonamin expose à Chillon une série de portraits des visiteurs les plus illustres du château. Dans sa préface au catalogue d'exposition, le critique Marco Constantini revient avec justesse sur le rôle de l'art du portrait. Celui-ci est médiateur avant d'être représentatif. Il ancre le modèle dans la durée. Par là, il tisse entre le spectateur et le modèle un lien souvent plus fort qu'entre le spectateur et son voisin.

La précision figurative n'est pas pour autant obligatoire. L'exposition nous l'apprend. Est-elle seulement possible absolument? Il suffit d'une allusion. D'une manière ou d'une autre, le modèle doit nous être connu. Nous identifions certes le modèle, mais nous le replaçons aussi dans un contexte. Et nous devons une part de nous-même, même infime, à ce contexte, et à l'influence que le modèle a eue sur lui. Notre rapport à la langue ne serait pas le même sans Victor Hugo. Tout comme le simple tableau de l'ancêtre de la famille influe le regard que nous jetons sur notre passé, donc sur nous-même. Ai-je le même port de tête? Mon regard est-il aussi sévère? Autant de questions qui nous font approfondir notre propre identité, culturelle, historique, politique ou familiale.

L'exposition d'Hugo Bonamin ouvre à ce propos de nombreuses portes. Le visiteur pourra y admirer vingt-deux tableaux. Né à Paris en 1979 et portant un nom d'origine vénitienne, Bonamin est d'origine helvético-argentine. Il vit actuellement à Caux, après avoir vécu plusieurs années à Buenos-Aires et séjourné à Calcutta. Depuis son chalet, une vue vertigineuse plonge dans le Léman. L'artiste le reconnaît lui-même, représenter les grands hôtes de Chillon lui a permis de diminuer l'écart entre «la façade que représente la Riviera et l'empreinte culturelle qu'ont laissée ces artistes-auteurs»<sup>1</sup>.

Sur tous ces artistes plane le souvenir de Lord Byron, de son *Prisoner of Chillon*, de sa signature gravée dans la pierre des geôles. Un grand tableau de quatre mètres carrés lui redonne vie dans le cachot de Bonivard. A sa suite, on retrouve parmi les plus grands noms de la littérature: Victor Hugo, Léon Tolstoï, Fiodor Dostoïevski, Alexandre Dumas, Ernest Hemingway, représentés au crayon gras sur papier avec une rare profondeur de trait. Plusieurs d'entre eux ont vécu sur la Riviera, à l'image

de Chaplin ou Kokoshka. Nous oublions les peintres Turner, Dali, Courbet et Delacroix; les poètes Henry James et Rilke. Mais des Vaudois sont aussi là. Louis Soutter nous observe, espiègle, à travers ses lunettes et Ramuz, suprême honneur, a droit à deux portraits. Un «facile» et un «difficile» me confiait un visiteur de l'exposition.

La plupart de ces tableaux à l'exception d'un portrait de Courbet – représentation de la représentation de l'artiste par lui-même, les mains se prenant la tête – sont le fruit de l'observation de plusieurs images de chaque artiste. Bonamin s'est également nourri de leurs œuvres et de leur biographie. Il s'agit d'un travail extrêmement complet, fort éloigné de la simple copie d'une image. C'est revenir à la fonction du portrait: être médiateur entre le modèle et le spectateur. Ils ne représentent pas le modèle à un moment précis de sa vie. Ils représentent un visiteur de la Riviera, tel que l'a perçu Hugo Bonamin. Il s'y ajoute par la suite le regard du spectateur, mêlé de joie lorsqu'il reconnaît la moustache de Ramuz, le sourire aristocratique de Byron, la distance paranormale du regard de Victor Hugo, passionné de spiritisme. Car, et le titre de l'exposition l'annonce bien, il s'agit un peu de spiritisme. Lorsque ces portraits ne se fondent pas dans l'obscurité, ils sont nimbés d'une sorte de fumée translucide, faisant apparaître un Byron borgne, un Dali à trois yeux. Et pourtant nous les reconnaissons – le plus souvent – au premier regard. Cela dépend bien entendu de la culture du spectateur. Voici qui nous renvoie déjà à notre propre identité. Par ce biais, ils demeurent.

Mais cette identité n'est qu'individuelle. Hugo Bonamin ne se contente pas de culture générale. Il explore notre identité de Vaudois, habitants d'un Pays de passage, de refuge et de contemplation pour tant d'artistes. Par son œuvre, le dialogue entre le modèle et le spectateur devient entretien de groupe. La profondeur culturelle du Canton se révèle et s'élargit une fois de plus.

FÉLICIEN MONNIER

<sup>1</sup> «Hugo Bonamin dialogue avec David Collin», in *Hugo Bonamin, Portraits fantômes, Portrait of ghosts*, catalogue d'exposition, ArtPress/Fondation du Château de Chillon, Paris 2014.

### Christophe Büchi tourne la page

Le correspondant de la NZZ (*Neue Zürcher Zeitung*) en Suisse romande tient un rôle important: ses chroniques façonnent l'image que l'élite des Suisses alémaniques se fait de nos régions. Après Otto Frei, Max Frenkel et Roger Friederich, c'est Christoph Büchi qui a assumé cette fonction depuis 2001. Il s'est retiré fin mai dernier.

Connu pour l'attention qu'il porte aux relations entre Romands et Alémaniques, Büchi a analysé, disséqué, catégorisé les rapports, réactions et préjugés qu'ont les Suisses lorsqu'ils sont confrontés ou simplement comparés à leurs Confédérés d'Outre-Sarine. Il a finement expliqué la bonne entente confédérale régnant depuis le début du siècle par le fort développement économique de la Suisse francophone, qui a mis fin au stéréotype du «pauvre

romand» et par une convergence des attitudes face à l'Europe, jusqu'au 9 février dernier tout au moins.

Cet intérêt constant pour la cohésion fédérale a fait de Büchi un célèbre «Roestigrabologue» soucieux de combler le *Roestigraben* qui pourrait scinder notre pays. Mais au-delà et même avant cette spécialité, il a suivi et décrit avec sympathie, soin et humour tous les aléas des républiques cantonales. Il a respecté, car compris, leur caractère propre, évitant toute généralisation et fuyant toute idée d'uniformisation. Après sa jeunesse fribourgeoise, sa scolarité saint-galloise et ses études vaudoises, il savait que le génie propre de chaque canton est une richesse. Il a été naturellement fédéraliste. Qu'il en soit remercié!

Ph. Gz

### Les Pies contre Descartes

(petit supplément au *Discours à Mme de la Sablière*, de Jean de La Fontaine)

Nous sommes en avril; deux bouleaux gris et blancs  
Offrent leur cime au vent  
Comme à nos constructeurs, battant de leurs rémiges,  
Ignorant le vertige,  
Qui montent les matériaux, poutres et ciment,  
Pour leur appartement.  
Le vaste nid prend forme, étant l'œuvre des pies,  
Et qui loin d'un vœu pie,  
Est un savant ouvrage où se mêlent les traits  
D'un sens presque parfait  
De l'emploi de petites branches que l'on tresse,  
Mais avec quelle adresse!  
Voici qu'au mois de mai l'ouvrage est terminé.  
Madame va couvrir.  
C'est alors que les vents, c'est alors que la bise  
Tentent leur entreprise:  
Le nid va-t-il céder au souffle violent?  
A la pluie et aux vents?  
Mais non, n'ayez point peur. Vite la gent pieuse,  
En grande bâtisseuse,  
Vole en tous sens, descend et monte, et reconstruit  
Son nid.

«Qu'on m'aïlle soutenir après un tel récit  
Que les bêtes n'ont pas d'esprit.»

D. L.

## De la cohésion nationale à la mésentente confédérale

Le concordat intercantonal *Harmos* prétend unifier l'organisation scolaire des cantons, en particulier dans l'apprentissage des langues. Il suscite cependant de vives réactions dans les cantons de l'Est de la Suisse. Déjà Zurich et Argovie ont refusé l'introduction du bon allemand à l'école enfantine. L'obligation d'apprendre deux langues étrangères à l'école primaire se heurte aussi à l'opposition des associations d'enseignants et des parents qui estiment le fardeau trop lourd pour les enfants qui doivent déjà apprendre le *hochdeutsch*. Des initiatives populaires ont été lancées contre les directives adoptées par la Conférence des directeurs de l'Instruction publique (CDIP).

On sait que si l'on n'enseigne plus qu'une langue étrangère au primaire, cette langue dans nombre de cantons suisses-allemands serait l'anglais et non le français. Ce qui suscite l'indignation de certains journalistes romands: on porterait ainsi atteinte à la «cohésion nationale». 24 heures du 16 mai a consacré une page à l'interview du conseiller fédéral Berset qui plaide lui aussi pour le maintien de l'enseignement du français (et non de l'anglais) à l'école primaire et qui reprend la rengaine de la «cohésion nationale».

Or, la nation suisse n'existe pas. Notre Etat fédératif réunit un ensemble de petits peuples, divers par leur langue, leur religion et leur histoire, mais qui se sont mis ensemble pour assurer leur indépendance et garder leurs particularités. On nous opposera que la Suisse est «une nation de volonté». Cela ne fait que souligner son caractère artificiel. Ce que nous avons à rechercher, c'est bien plutôt l'entente confédérale. Elle sera d'autant plus forte que les cantons n'au-

ront pas à subir des décisions qui vont à l'encontre des options de leur population. Particulièrement en matière scolaire, qui relève de la souveraineté cantonale.

Or, M. Berset entend bien imposer la décision de la CDIP. Déjà il encourage le gouvernement de Schaffhouse à ne tenir aucun compte d'un vote du Grand Conseil remettant en question l'enseignement d'une seconde langue étrangère au primaire. Etrange façon de respecter ceux qu'on nomme les représentants du peuple! Et puis il menace les cantons d'une intervention fédérale en s'appuyant sur la loi sur les langues.

Cette loi, nous semble-t-il, avait pour but de favoriser les échanges linguistiques entre les régions du pays et surtout d'inciter l'administration fédérale à donner plus de place au français et à l'italien. Nous ignorons ce que M. Berset a réalisé sur ce point dans son département. Mais peut-on, au nom de la loi sur les langues, porter atteinte à la souveraineté cantonale en matière scolaire?

Les théoriciens de l'enseignement qui ont élaboré les directives d'*Harmos* n'ont pas vu le poids qu'ils allaient imposer aux enfants, aux maîtres et aussi aux parents. Pendant longtemps, la majorité des enfants vaudois qui n'allaient ni au collège, ni en primaire supérieure, n'apprenaient pas l'allemand. Par contre ils acquéraient des connaissances solides en français et en arithmétique. Etait-ce un obstacle à la «cohésion nationale»? Ensuite, il a fallu que tout le monde apprenne l'allemand. Qu'en reste-t-il au bout de quelques années chez la plupart de nos concitoyens qui ne vont pas travailler outre-Sarine? La grande majorité de la population n'a

guère l'occasion de pratiquer les rudiments appris à l'école et s'empresse de les oublier.

De plus, la langue de Goethe n'est pas celle de nos Confédérés. Nous avons toujours en mémoire les déclarations d'une élève qui, pendant ses trois ans à l'Ecole secondaire, avait peiné pour apprendre l'allemand. A seize ans elle avait trouvé un travail dans une bourgade de Suisse allemande. Quelques mois plus tard, au hasard d'une rencontre, elle ne s'était pas gênée pour nous dire: «Cet allemand que vous nous avez enseigné, c'est de la m...! Ça ne sert à rien, les gens parlent une autre langue.» Elle exprimait ainsi sa déception, voire son ressentiment en pensant à tous les efforts accomplis en vain.

Un autre problème auxquels les enseignants d'aujourd'hui sont confrontés, c'est la présence de nombreux enfants étrangers. Dans certains quartiers de nos villes, ils forment souvent la majorité de la classe. C'est déjà toute une affaire de leur apprendre le français (ou l'allemand au-delà de la Sarine). Est-il vraiment judicieux de les obliger à apprendre une seconde, puis une troisième langue étrangère?

Autre question: pourquoi en veut-on aux cantons suisses-allemands qui enseigneraient l'anglais avant le français? Rien ne nous empêcherait de faire de même et d'enseigner l'anglais avant l'allemand. Ayant enseigné les deux langues, nous avons toujours constaté

que les mêmes élèves apprenaient beaucoup plus facilement la langue de Shakespeare que celle de Goethe. Parce que dans les débuts l'anglais est plus facile. Et puis surtout, c'est pour les jeunes la langue de leur musique et de leurs appareils électroniques. C'est la langue grâce à laquelle on se débrouille partout. On parle anglais au travail dans beaucoup de nos entreprises multinationales. La Confédération d'ailleurs donne l'exemple: depuis bien des années certains cours organisés par l'armée se font en anglais. A l'EPFL, école fédérale, de nombreux cours se donnent en anglais. Si les Suisses se comprennent mieux entre eux dans cette langue devenue la langue internationale, quel mal y a-t-il à ça?

Dernière remarque: nos apôtres de la «cohésion nationale» ne semblent pas s'intéresser beaucoup à l'italien. Le Tessin et les vallées italophones des Grisons échapperaient-ils à la «cohésion nationale»? Bizarre!

Conclusion: le problème des langues en Suisse et dans nos écoles est complexe. Laissons les cantons le résoudre. La situation n'est pas la même à Schaffhouse ou à Fribourg. Que la Confédération et le conseiller fédéral Berset en particulier évitent de s'en mêler et d'attenter une fois de plus à la souveraineté des cantons, ce qui ne peut qu'engendrer la mésentente confédérale.

ERNEST JOMINI

### Quelle base constitutionnelle pour les services secrets?

Le 19 février 2014, le Conseil fédéral a adopté un «message concernant la loi sur le renseignement»<sup>1</sup> et l'a transmis aux Chambres.

Notre attention a été attirée sur le chapitre «constitutionnalité et légalité», particulièrement développé: trois pages, alors que cette partie ne compte habituellement que quelques lignes, du moins lorsque la base constitutionnelle d'une future loi est claire.

En l'occurrence, le message commence par rappeler la bonne doctrine:

*Aux termes des dispositions constitutionnelles régissant la répartition des compétences entre la Confédération et les cantons, la Confédération peut légiférer lorsque la Constitution fédérale lui en confère la compétence. Lorsque de telles compétences ne lui sont pas conférées, ce sont les cantons qui sont compétents.*<sup>2</sup>

La suite du texte nuance sérieusement ce principe:

*Cependant, dans le domaine de la sûreté intérieure et extérieure, le texte constitutionnel n'est pas déterminant à lui seul pour déterminer si les normes constitutionnelles donnent à la Confédération le pouvoir de légiférer. En effet, la doctrine reconnaît à la Confédération certaines compétences, dites inhérentes, parce qu'elles sont liées à sa souveraineté, lorsqu'elles ne figurent pas explicitement dans la Constitution.*<sup>3</sup>

Le Conseil fédéral relève ensuite que certains participants à la procédure de consultation avaient demandé la création d'une base constitutionnelle explicite pour le renseignement. Mais

l'exécutif estime que la «compétence inhérente» de la Confédération est suffisante, sans aucune justification.

Nous ne sommes pas de cet avis. Si les services secrets le sont vraiment, pourquoi faut-il leur consacrer une loi? Et si une loi est vraiment nécessaire, pourquoi ne pas la doter d'une base constitutionnelle? Pour éviter le vote du peuple et des cantons?

Il y a plus. Selon les termes du message, le projet de loi peut entraîner de graves atteintes aux droits fondamentaux des personnes lorsque des mesures de recherche d'informations soumises à autorisation sont mises en œuvre (notamment des mises sur écoute téléphonique ou des enregistrements visuels et sonores dans des locaux privés).<sup>4</sup>

Enfin, le message reconnaît que le projet de loi prévoit une large centralisation à l'échelon de la Confédération des prescriptions relatives à la protection des données.<sup>5</sup> Cette centralisation ne nous paraît correspondre à aucune nécessité, et le message ne la justifie pas.

Dépourvu de base constitutionnelle, présentant une menace pour les libertés individuelles, inutilement centralisateur, le projet de loi fédérale sur le renseignement doit être renvoyé à son expéditeur.

ANTOINE ROCHAT

<sup>1</sup> FF 2014 pp. 2029 à 2208.

<sup>2</sup> FF 2014 p. 2151.

<sup>3</sup> *Ibidem*.

<sup>4</sup> FF 2014 p. 2152.

<sup>5</sup> FF 2014 p. 2158.

### Aspects de la vie vaudoise

#### Villarzel en fête

(fm) Le village de Villarzel, dans la Broye vaudoise, a décidé de fêter en grandes pompes son 800<sup>e</sup> anniversaire («A peu près 800 ans» selon le syndic; la date a en effet été choisie en fonction de l'édification du château, entre 1212 et 1220). Après avoir organisé une fête de jeunesse et une exposition historique en 2013, puis, tout dernièrement, l'assemblée des communes du district Broye-Vully, le village attend près de deux mille personnes pour les six représentations (13, 14, 15, 19, 20 et 21 juin) d'une création musicale et théâtrale en quatre parties, *Vie de Château*, interprétée par le chœur mixte de Dompierre et environs et une vingtaine de comédiens. En plus, un marché médiéval se tiendra les 14 et 15 juin. Enfin, un ouvrage, disponible en automne et conçu par Geneviève Mayor, ancienne syndique de Villarzel et enseignante retraitée, retrace l'histoire du village, d'une richesse inversement proportionnelle à sa taille... [Tous renseignements sur le site [www.villarzel800.ch](http://www.villarzel800.ch)]

#### Le bateau à vapeur Neuchâtel à flot

(fm) Parler du bateau à vapeur *Neuchâtel* dans une rubrique destinée à la vie vaudoise peut surprendre de prime abord, mais les lacs de Neuchâtel et de Morat sur lesquels il navigue déjà ne sont-ils pas aussi en bonne partie vaudois? De plus, la ville d'Yverdon et le Canton ont participé financièrement à sa restauration, alors...

Ainsi donc, après quatre ans de restauration, le plus que centenaire (il a été inauguré en 1912) et unique bateau à vapeur des trois lacs est en service trois jours par semaine, du vendredi au dimanche, depuis la fin du mois dernier. D'une capacité de trois cents passagers, il ne fait cependant, pour le moment, pas escale à Yverdon; en effet, l'exploitant, Navigation sur les Lacs de Neuchâtel, de Bienne et de Morat SA, argue pour

cela de la dangerosité du débarcadère du canal de la Thièle en cas de mauvais temps. Suite à une levée de boucliers de politiciens vaudois et de l'association Trivapor qui a contribué à la restauration, la situation s'est apaisée: le *Neuchâtel* accostera ponctuellement à Yverdon, lors d'événements. Ajoutons qu'il fait régulièrement escale à Cudrefin, commune bien vaudoise!

#### «Emergences» à Bex

(cc) *Bex&Arts*, la triennale de sculpture contemporaine, tient ses assises jusqu'au 5 octobre dans le parc de la fondation Szilassy à Bex. Les curatrices de l'exposition ont proposé le thème des «Emergences» à la cinquantaine d'artistes engagés dans cette douzième édition. Selon le texte d'introduction du catalogue, les œuvres doivent à la fois émaner et se diffrencier du substrat naturel qui les accueille, si possible avec une touche éphémère et évolutive au cours de la durée de l'exposition.

Les artistes n'ont certes pas tous respecté les intentions des organisateurs à la lettre, mais la promenade dans le superbe parc de la fondation réserve quelques bonnes surprises, entre autres *Eclair de Bex* (Thomas Stricker), structure en inox dominant le village, les jeux de reflets de *Ater* (Rudy Decelière) dans l'ancienne citerne de la propriété, l'assourdissante installation de Zimoun, comportant cent cinquante cartons frappés par des boules de feutes en mouvement, *La Maison de glace* (Romain Crelier), qui fond inexorablement sur son socle de béton texturé, ou *Le Matin d'or fin* (Olivier Estoppey), ses paons entourant une grande natte de fils de fer en forme de volcan éteint.

Les fleurs printanières sont superbes et certaines œuvres, on l'a dit, éphémères. N'attendez donc pas trop pour mettre la visite de *Bex&Arts* au programme de l'une de vos prochaines excursions!

## L'idéologie dominante Son personnel, son avenir

Pour Shmuel Trigano, l'idéologie dominante se répand grâce au soutien d'une classe constituée de quatre corporations qui se renforcent et s'interpénètrent. Ces corporations exercent leur pouvoir en dehors des élites politiques traditionnelles.

La première sous-classe est celle des financiers nomades, difficiles à identifier, déterritorialisés, mais profitant du balisage des Etats-nations existants. Les marchés et les bourses, déconnectés de la production réelle depuis la fin de l'étalon-or, vivent d'un échange abstrait de signes. La sous-classe des financiers exerce son influence notamment par le biais des agences de notation.

La corporation médiatique, deuxième sous-classe, diffuse l'information, c'est-à-dire une vulgate sélective, non pas de façon délibérée, sous l'effet d'un complot, mais par imitation, émulation, convenance. Elle dit ce qu'il convient, ce qui est attendu, cisèle les concepts adéquats et les mots-valises qui se répandent dans toutes les langues. A ses yeux, elle professe l'évidence, d'où l'impression que tous copient chacun. La corporation organise des spectacles, la caméra est le symbole de son pouvoir; filmer les choses et les gens les fait exister; filmer, c'est créer. Elle oriente aussi les débats en y introduisant des porte-parole autorisés. Elle infiltre tout naturellement la classe politique habituelle au point que les rôles paraissent interchangeables (voir la série danoise *Borgen*). La corporation médiatique adopte volontiers un ton moral grandiloquent, destiné à culpabiliser ceux qui

ont le tort de ne pas faire partie des victimes.

La troisième sous-classe est la corporation académique. Elle fournit les experts chargés de donner un vernis d'objectivité à l'idéologie, de lui fournir la caution de la science.

Il faut mentionner enfin la corporation juridique, foule de techniciens du droit international, dont l'ambition est de s'adresser au monde entier, de faire primer les droits de l'homme sur les juridictions nationales. Le tribunal pénal de La Haye est le lieu de prédilection de cette corporation, où elle exerce sa compétence universelle, son droit d'ingérence. Elle met en examen des personnalités gênantes. Elle agit aussi par l'intermédiaire des ONG.

Les corporations post-modernes jouent un double jeu: elles n'exercent pas le pouvoir, mais constituent des plates-formes à l'écart des Etats-nations et influencent la politique sans avoir à assumer la responsabilité des décisions prises.

Dans la dernière partie de son livre<sup>1</sup>, Trigano décrit ce qu'il appelle la configuration globale du post-modernisme, du point de vue politique et stratégique.

Il cherche d'abord l'origine de l'idéologie post-moderne. Ce n'est pas du tout une création ex nihilo, elle semble être à première vue une métastase du marxisme où l'on serait passé de l'économie au domaine des mœurs. Le nouveau prolétariat est constitué par les minorités souffrantes. Il est peut-être plus juste de l'envisager comme un développement interne à la démocratie.

### Qui a écrit cela?

La pédagogie moderne désire «mettre l'élève au centre des préoccupations» et donner à chacun la chance de réussir. Balivernes! clame l'auteur de notre citation:

*Problème numéro un: que se passerait-il, dans une école, si, par ordre de l'Université, le maître se maintenait, en permanence, au niveau de l'élève le plus bête?*

*Réponse: il porterait préjudice aux éléments les plus intéressants de la classe en freinant leur développement et leur progrès.*

*Ce n'est un secret pour personne que l'éducation d'un enfant, une fois les éléments mécaniques et formels de la culture (pratique du langage, par exemple) acquis, devrait commencer où s'est arrêtée celle des parents, compte tenu d'une certaine décantation de cette dernière. Dans une classe, le maître devrait au premier chef se préoccuper des élèves intelligents. C'est, à notre connaissance, la seule méthode qui permette à tous, même les cancrs, de faire des progrès; et c'est celle qu'appliquent en général les membres de nos corps enseignants.*

*[...] Le jour n'est pas loin [...] où l'élève le plus idiot de la classe sera d'office désigné pour faire les cours à ses camarades, selon la méthode déjà en vigueur à la Chambre. Bel exemple de nivellement par le vide. Cela simplifiera le problème de la main d'œuvre non spécialisée à un moment où les Algériens commencent à se faire tirer l'oreille pour être manœuvres.*

*[...] Qui dit éducation dit sélection, et choix; choix effectué par celui qui éduque et non par celui qui est éduqué. Encore une fois, on rougit d'avoir à répéter de pareils truismes, mais on rougit davantage de constater à quel point ceux qui se prétendent responsables du niveau intellectuel général battent en retraite devant ces responsabilités.*

Le pauvre Boris Vian<sup>1</sup>, car c'est de lui qu'il s'agit, avait l'imagination encore trop courte pour anticiper la réalité de l'école d'aujourd'hui: ce n'est pas sûr que l'acquisition des «éléments mécaniques et formels de la culture» (comprenez les outils que sont la grammaire, l'orthographe ou la règle de trois) soient garantis, alors que Vian la considérait comme une évidence il y a cinquante-cinq ans.

Cette citation nous a été fournie par M. Pierre Desponds, d'Echallens, qui gagne un abonnement gratuit d'une année à *La Nation*. Vous pouvez vous aussi prétendre à un abonnement gratuit en envoyant, sous la mention «Qui a écrit cela?», une proposition de citation dûment référencée et vos coordonnées à [courrier@ligue-vaudoise.ch](mailto:courrier@ligue-vaudoise.ch), ou sous pli à *La Nation*, C.P. 6724, 1002 Lausanne. Les textes publiés dans nos colonnes donnent droit à l'abonnement.

<sup>1</sup> Boris Vian, *En avant la zizique... et par ici les gros sous* (1958).

La France de 1789 a établi un système politique bancal. La démocratie s'est peu à peu dissociée de la nation. La France se veut à la fois une nation particulière et la préfiguration d'une République universelle. Tout homme est appelé à devenir Français et tout Français révolutionnaire est un homme universel. La distinction français/étranger disparaît au profit de la distinction révolutionnaire/réactionnaire. La France révolutionnaire veut immédiatement faire profiter le monde de la liberté, de l'égalité et de la fraternité nées sur son sol. Le mot «démocratie» ne désigne plus un régime politique parmi d'autres mais le bonheur utopique auquel l'univers est promis.

Mais une nation particulière, la France, demeure. Cette ambivalence aura des conséquences terribles. L'appartenance nationale est à la fois exaltée et niée par la Révolution, comme la religion. Ces deux réalités, chassées par la porte, reviennent par les fenêtres. Le fascisme, le nazisme et le socialisme stalinien dans un seul pays sont les manifestations monstrueuses du besoin communautaire et du besoin religieux qui veulent revenir à la lumière. Dieu, c'est l'Aryen blond ou le Prolétaire soviétique. L'histoire va désormais balancer entre utopie universaliste et réaction identitaire.

L'idéologie post-moderne résulte aussi du génocide des Juifs d'Europe et de la terreur communiste. Ces deux événements terribles ont créé un énorme sentiment de culpabilité chez les Européens. Les post-modernes se disent que la démocratie comme régime est dangereuse car elle n'a pas empêché Hitler, Mussolini et Pétain d'arriver au pouvoir. Une oligarchie éclairée défendrait mieux la liberté, l'égalité et la fraternité que les démocraties liées aux nations historiques.

Trigano n'est pas de cet avis. Les droits de l'homme n'ont pas protégé les Juifs de France quand ceux-ci ont perdu les droits civiques conférés par la République.

## Le Coin du Ronchon

### Résistance au changement: un peu d'espoir

On a vu circuler sur internet, il y a quelques jours, un dessin humoristique montrant l'évolution de l'être humain selon la religion darwinienne: du singe à l'homme moderne, pour aboutir à... le/la pauvre femme à barbe que l'*Eurovision de la chanson 2014* a exhibé(e?) comme une bête de foire, affublé(e?) d'un nom de scène grotesque. Le dessin était parfaitement politiquement incorrect puisque l'avant-dernier stade de l'évolution – l'homme moderne «normal», donc – se retournait vers ses prédécesseurs pour leur enjoindre de faire demi-tour car ils avaient créé un monstre (le texte original en allemand était moins délicat).

Nous n'avons pas l'intention de parler ici de M. ou Mme Conchita Wurst. Ce qui nous a interpellé en l'occurrence, c'est qu'un sympathique collègue a fait circuler cette image avec ce commentaire désabusé: «Le monde change, il faudra bien s'y résoudre!»

Faut-il vraiment *se résoudre* à tous les changements?

Lorsqu'il est question de changement climatique, par exemple, aucun scientifique ne nous explique qu'*il faudra bien s'y résoudre*. Lorsqu'on nous parle de la montée de l'extrême droite en Europe, aucun journaliste n'écrit qu'*il faudra bien s'y résoudre*. En

Pour le moment, l'Union européenne prend en charge le dépassement des nations. L'Europe est devenue le champ d'expérimentation du post-modernisme émigré un temps aux Etats-Unis, puis revenu au pays.

L'UE est une sorte d'empire sans empereur. Ses limites extérieures sont lointaines et poreuses, il est infini. Chaque pays peut y entrer du moment qu'il remplit à peu près les conditions posées (respect des droits de l'homme, finances équilibrées, respect des minorités, libéralisme moral, libéralisme économique dirigé).

L'UE se donne une vocation mondiale. Elle dispense des leçons de morale à la planète entière. Un homme nouveau, reformaté selon les normes du genre et du post-humain, naîtra sur ce continent élargi où les nations disparaissent au profit de régions plus ou moins autonomes, d'enclos communautaires et de zones économiques transnationales. L'Empire a déjà sa bureaucratie où chaque commissaire gère son domaine transnational. L'UE est l'empire du Bien où «se déstructurent les méthodes intellectuelles classiques, où les langues sont vouées à la confusion et à l'égarément». L'Empire se développe sur fond de déclin, notamment démographique, ce qui fait l'objet d'un tabou: les Européens de souche dépérissent, c'est l'immigration qui compense les pertes. Les immigrés sont partout chez eux, mais il n'y a plus de «chez soi» pour les Européens.

La conclusion de Trigano n'est pas pessimiste, plutôt sibylline.

Si l'Empire poursuit dans la voie où il s'est engagé, le risque d'un totalitarisme nouveau apparaît. S'il est démembré, ce sera au profit de nationalismes identitaires belliqueux. L'Europe fera donc face à une épreuve, quelle que soit l'issue. Peut-être l'épreuve figurera-t-elle le début d'une réhabilitation, d'un retour au réel.

JACQUES PERRIN

<sup>1</sup> Shmuel Trigano, *La nouvelle Idéologie dominante*, Hermann, Paris, 2012.

## LA NATION

Rédacteurs responsables:  
Jean-Blaise Rochat  
Cédric Cossy

Rédaction et administration:  
Place Grand-Saint-Jean 1  
Case postale 6724, 1002 Lausanne  
Tél. 021 312 19 14 (de 8h - 10h)  
Fax 021 312 67 14

Internet: [www.ligue-vaudoise.ch](http://www.ligue-vaudoise.ch)  
Courriel: [courrier@ligue-vaudoise.ch](mailto:courrier@ligue-vaudoise.ch)

ICM Imprimerie Carrara, Morges

LE RONCHON